

**Zeitschrift:** Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

**Herausgeber:** Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

**Band:** 7 (1878)

**Rubrik:** Finances

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pour des sommes qui non-seulement confirment complètement les évaluations du devis que nous avons soumis au Conseil fédéral, mais qui même en partie sont notablement inférieures à ces évaluations.

Par suite de ce qui précède a été abrogée la disposition transitoire du 17 Mars 1872 suivant laquelle le secrétaire de la Présidence et du 1<sup>er</sup> Département, ainsi que l'Ingénieur en chef et son personnel devaient avoir leur domicile à Zurich aussi longtemps que M. Escher remplirait les fonctions qui lui avaient été confiées par le Conseil d'administration, et aussitôt après eut lieu le transfert à Lucerne des sections de la Direction centrale administrative et technique qui se trouvaient à Zurich.

Les vacances survenues au sein de la Direction et qui ont rendu nécessaire l'assistance régulière de MM. les suppléants aux séances de la Direction, ont engagé M. le Colonel Stocker à résigner ses fonctions de suppléant de la Direction, en considération des obligations que lui imposent sa carrière militaire.

Les lacunes survenues dans les organes de l'Administration n'ont été comblées qu'autant que cela a paru nécessaire, parce qu'il a semblé convenable, pour diverses considérations, d'attendre, pour procéder à de nouvelles nominations, qu'ait eu lieu la réorganisation de l'entreprise. En conséquence, il n'y a eu que deux élections au Conseil d'administration: celles de M. le Conseiller d'Etat Frey d'Aarau et de M. le Conseiller national, Colonel Hertenstein de Winterthur. Ont été nommés en outre suppléants de la Direction: M. le Président Sulger-Staelin de Bâle et M. le Conseiller des Etats de Hettlingen de Schwyz, les fonctions de la Direction devant être remplies, en attendant, par M. le Vice-Président Zingg avec le concours des deux suppléants.

La position prise par M. l'Ingénieur en chef Hellwag vis-à-vis de la Société du chemin de fer du Gothard ne pouvant être tolérée par suite de divers incidents, nous nous sommes trouvés dans la nécessité de devoir, en application des art. 1 et 8 des prescriptions générales du 24 Juin 1872 touchant les obligations des fonctionnaires et employés de la Société du chemin de fer du Gothard, relever M. Hellwag pour le 31 Décembre 1878 de ses fonctions d'Ingénieur en chef de notre entreprise. Comme M. Hellwag a eu pouvoir contester notre droit de prendre cette mesure et être fondé à demander éventuellement des dommages-intérêts, le différend qui en est la conséquence doit être réglé par un tribunal d'arbitres.

En ce qui concerne les *bâtiments de l'administration*, nous avons à vous annoncer que celui que nous possédions à Zurich et qui nous était devenu inutile par suite du transfert de tous les bureaux à Lucerne, a été vendu pour le prix de fr. 280,000.

Pendant le dernier exercice, le *Conseil d'administration* a, dans 8 séances, pris 50 décisions, et la *Direction*, dans 81 séances, en a pris 2462.

#### IV. Finances.

Une communication détaillée de la *situation financière de notre Société* et des démarches qui ont été faites en vue de la réorganisation de l'entreprise du Gothard vous ayant été donnée par nos rapports du 15 Juin 1878 et du 22 Mars 1879, nous pouvons nous borner ici à mentionner, comme d'habitude, le résultat de l'exercice qui nous occupe.

Comme l'indique le *septième compte annuel* ci-annexé, comprenant l'année 1878, nous disposions pendant le dit exercice d'un solde de . . . . . fr. 17,229,335. 39 provenant du compte de l'année précédente, ainsi que des *recettes* ci-après:

1. Versement de subventions . . . . .	fr. 9,431,151. 68
2. Versements sur les actions . . . . .	» 1,387,795. 82
3. Autres recettes (indirectes) . . . . .	» 1,164,421. 54    » 11,983,369. 04
	Total fr. 29,212,704. 43

La vérification des travaux exécutés dans le grand tunnel du Gothard a été opérée par la Commission internationale les 19 et 20 Septembre. L'évaluation des travaux s'est faite d'après les bases admises dans le dressement du compte des dépenses de construction du tunnel pour le quatrième exercice, et a donné pour les 11 mois, du 1<sup>er</sup> Octobre 1877 au 31 Août 1878, une quote-part de subvention de . . . . . fr. 9,521,640. —

Il a été ajouté pour le montant des travaux exécutés dans le mois de Septembre,

$\frac{1}{11}$  de cette somme, soit . . . . .    » 865,603. —

ce qui porte le montant de la subvention pour les travaux exécutés dans le grand tunnel pendant la sixième année de construction à . . . . . fr. 10,387,243. —

Ce montant de la *subvention pour les travaux du tunnel pendant la sixième année de construction* a été versé par les Etats, Cantons et Compagnies subventionnantes, à l'exception des quote-parts des Cantons du Tessin, de Zoug et de la Compagnie du chemin de fer du Nord-Est, s'élevant à une somme de fr. 826,091. 32. Elle nous a été payée après restitution des avances qui avaient été faites momentanément sur notre caution de 10 millions de francs par le Conseil fédéral à notre Société pendant les mois de Juillet, Août, et Septembre. Depuis qu'a été dressé le compte annuel, la Compagnie du Nord-Est a payé, en capital et intérêts, la quote-part qui lui incombat.

Quant à l'*annuité fixe* de fr. 3,148,148, l'Allemagne et les participants suisses ont, conformément aux stipulations du Protocole de Gœschenen du 5 Septembre 1877, versé leur part en même temps que le montant de subvention afférent aux dépenses de construction du grand tunnel. Les sommes payées ont été, comme l'année précédente, placées provisoirement par le Département fédéral des Finances.

Le *devis des dépenses de construction du grand tunnel* pour la septième année tel qu'il a été communiqué par le Conseil fédéral aux Etats, Cantons et Compagnies subventionnantes, comprend les évaluations et travaux suivants:

Désignation des travaux	Avancement des travaux du tunnel au 30 Septembre 1878			Avancement des travaux du tunnel au 30 Septembre 1879			Budget au 30 Septembre 1879	
	suivant pro- gramme du 21/25 Sept. 1875	en réalité	Déférence	suivant pro- gramme du 21/25 Sept. 1875	A déduire la moitié de l'arrière au 30 Sept. 1878	Avance- ment total prévu	Prix d'unité convenu par mètre courant	Montant total
Galerie d'avancement	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	Fr.	Fr.
11,780	11,461,4	— 316,6	14,276	159,3	14,116,7	800	11,293,360	
Battage au large . .	10,162	10,170,3	+ 8,3	13,150	—	13,150,0	1000	13,150,000
Cunette du strosse .	10,032	8,081,1	— 1,950,9	12,924	975,4	11,948,6	450	5,376,870
Strosse . . . . .	8,778	6,697,4	— 2,080,6	11,931	1,040,3	10,890,7	450	4,900,815
Voûte . . . . .	9,246	8,745,3	— 500,7	12,306	250,3	12,055,7	600	7,233,420
Pieds-droits . . . .	8,726	6,175,5	— 2,550,5	11,786	1,275,2	10,510,8	400	4,204,320
Aqueduc, soit achèvement complet . . .	8,402	5,034,0	— 3,368,0	11,579	1,684,0	9,895,0	80	791,600
								46,950,385
A déduire pour les 145 mètres de galerie de direction à Airolo 145 (fr. 3,780 — fr. 1,500)								330,600
Valeur des travaux du tunnel au 30 Septembre 1879 (moins la partie en courbe du côté d'Airolo) . . . . .								46,619,785
Si l'on défalque le montant des subventions des 6 premières années de construction . . .								34,315,418
il reste comme budget pour la septième année de construction . . . . .								12,304,367

Dans l'hypothèse que la réorganisation de l'entreprise du chemin de fer du Gothard s'effectuera dans le courant de l'année 1879, nous avons soumis, pendant l'exercice, au haut Conseil fédéral suisse, un devis des dépenses à prévoir pour les lignes à construire pendant l'année 1879, parce que, aux termes de la convention supplémentaire du 12 Mars 1878, se rattachant au Traité international du 15 Octobre 1869, la subvention nouvelle de 28 millions de francs et le reste des annuités de la subvention primitive doivent être payées chaque fois au prorata des dépenses effectuées pour l'exécution des travaux. C'est en prenant pour base notre mémoire que le Conseil fédéral a communiqué ce devis sous la forme suivante aux Etats, Cantons et Compagnies subventionnantes:

Les subventions pour les lignes d'accès comportent:

1° d'après le Traité international du 15 Octobre 1869, art. 16 et 17 . . . . .	fr. 28,333,333. —
2° d'après la Convention supplémentaire du 12 Mars 1878, art. II . . . . .	» 28,000,000. —
	Total fr. 56,333,333. —

Sur le montant ci-dessus ont été effectués les versements pour les 4 premières années de construction, chacun à raison de fr. 3,148,148, soit ensemble fr. 12,592,592. —

Sont déposés et par conséquent assurés les versements afférents à la 5<sup>e</sup> et à la 6<sup>e</sup> année de construction, s'élevant à . . . » 6,296,296. -- » 18,888,888. —

Restent encore à verser . . . . . fr. 37,444,445. —

Le montant des subventions à recevoir encore pour les lignes d'accès s'élève à 34,69 % ou en nombre rond à 35 % du chiffre des dépenses, s'élevant à fr. 107,931,719 qu'il reste encore, sur la base du devis de 227 millions de francs, à faire pour les lignes d'accès. Si l'on applique cette proportion au devis de fr. 17,913,507 remis par la Direction du chemin de fer du Gothard pour l'année courante, on obtient un montant de fr. 6,269,725 comme quote-part de subvention afférente aux lignes d'accès dans la septième année de construction.

Les versements sur le capital-actions s'élevant à . . . . .	fr. 1,387,795. 82
comprennent les coupons valeur 30 Juin et 31 Décembre 1878 considérés comme	
acomptes sur le 4 <sup>e</sup> versement pour . . . . .	fr. 1,335,523. 60
et le solde du 4 <sup>e</sup> versement de fr. 52. 22 sur 1001 titres, soit . . . . .	» 52,272. 22
Total	fr. 1,387,795. 82

Le dernier délai fixé pour le paiement du solde du 4<sup>e</sup> versement sur le capital-actions a dû être prolongé à deux reprises, par suite de la demande de votation populaire sur la loi fédérale du 22 Août 1878 relative aux subsides en faveur des voies ferrées des Alpes, votation qui n'a pu avoir lieu qu'en Janvier, et ce terme a été définitivement fixé au 31 Janvier 1879. Nous vous avons informés par notre Rapport spécial du 22 Mars dernier du résultat de ce versement, résultat qui ne rentre pas dans le cadre du présent rapport.

Quant au *capital-obligations*, aucun versement n'a été opéré dans l'exercice dont nous nous occupons, attendu que la réorganisation de l'entreprise a été reportée au-delà du terme de l'année 1878, et que le Consortium pour la formation du capital de construction du chemin de fer du Gothard n'a à effectuer le premier paiement du 4<sup>e</sup> versement sur le capital-obligations que 6 semaines après qu'aura eu lieu la réorganisation, soit après l'acceptation de la justification financière de la Société.

Dans les « autres recettes (indirectes) » s'élevant en total à . . . . . fr. 1,164,421. 54 sont compris :

Le produit net des papiers, effets et comptes d'intérêts s'élevant à fr. 1,000,191. 65  
soit au 6,155 % du capital de fr. 16,251,463 que nous avons  
eu en moyenne à notre disposition.

Fermages et loyers (dont fr. 85,527. 83 de la Compagnie de la  
Haute-Italie, comme intérêt de capital pour la gare de Chiasso) » 91,383. 05  
Produit de la revente de terrains . . . . . » 25,109. 06  
Excédant des recettes d'exploitation sur les dépenses . . . . . » 47,737. 78

Somme égale à celle ci-dessus fr. 1,164,421. 54

Sur la somme dont nous disposions et qui, y compris le solde provenant de l'exercice précédent, s'élevait à . . . . . fr. 29,212,704. 43 il a été dépensé dans le courant de l'année :

1<sup>o</sup> pour remboursement, etc. . . . . fr. — —  
2<sup>o</sup> » frais de formation du capital de construction (ports,  
perces au change, courtages, etc.) . . . . . » 1,946. 85  
3<sup>o</sup> » Administration centrale . . . . . » 181,339. 72

A reporter fr. 183,286. 57 fr. 29,122,704. 43

	Report fr.	183,286. 57	fr. 29,212,704. 43
4° pour service des intérêts du capital versé . . . . .	»	3,767,799. 38	
5° » construction proprement dite (y compris la Direction technique) . . . . .	»	10,025,331. 76	
	fr.	13,976,417. 71	
Après déduction du produit de la vente du bâtiment de l'administration à Zurich, soit . . . . .	»	280,000. —	» 13,696,417. 71
il restait donc au 31 Décembre 1878 un solde de . . . . .			fr. 15,516,286. 72

Sous le chapitre « Administration centrale » il a été fait dans le courant de l'exercice, par suite de la vente du bâtiment d'administration à Zurich, une rentrée de fr. 280,000, qui a été déduite du montant total des dépenses, parce que dans le temps les frais d'acquisition du dit bâtiment avaient été portés dans les dépenses de « l'administration centrale ».

Le solde de fonds disponibles à la fin de l'année était placé comme suit:

Papiers . . . . .	fr.	8,236,116. 86
Effets . . . . .	»	3,473,070. 97
Débiteurs divers (déduction faite des créanciers) . .	»	3,767,355. 63
Caisse . . . . .	»	39,743. 26
Total	fr.	15,516,286. 72

Quant à l'état des *cautionnements* déposés entre les mains de notre Compagnie, il n'y a pas eu de changement notable pendant le dernier exercice comparé au précédent, ainsi que le prouve le résumé suivant:

	1876	1877	1878
Cautionnement Favre . . . . .	fr. 8,227,532. —	fr. 6,702,772. —	fr. 6,775,567. —
Entrepreneurs et fournisseurs . . . . .	» 874,030. —	» 640,259. 60	» 426,649. 60
Fonctionnaires et employés . . . . .	» 888,500. —	» 790,250. —	» 779,700. —
Consortium (IV <sup>e</sup> série d'obligations) . . . . .	» 4,000,000. —	» 4,000,000. —	» 4,000,000. —

## V. Construction de la ligne.

L'*organisation du service technique*, telle qu'elle a été décrite dans le rapport de gestion de l'année 1877, n'a subi aucun changement essentiel.

Le *personnel régulier* employé pour le service des affaires courantes et qui comptait en tout 48 fonctionnaires et employés au commencement de l'année, était réduit à 43 à la fin de l'exercice et se composait de l'Ingénieur en chef, de son Suppléant, de l'Inspecteur des tunnels, de 1 architecte, 1 ingénieur-géologue, 22 ingénieurs, géomètres et dessinateurs, 17 surveillants, commis et garçons de bureau.

Le personnel engagé encore provisoirement en 1877, soit pour l'achèvement des plans parcellaires des lignes tessinoises de plaine, soit pour l'élaboration des plans nécessaires pour l'adjudication des travaux,